

(Séance du mardi 12 janvier 2010)

INI
(09_INI_031)

Initiative Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat d'user de son droit d'initiative cantonal auprès du parlement fédéral afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire

Développement

Depuis 1996 les citoyens de sexe masculin qui ne veulent pas faire d'armée peuvent, sous certaines conditions, se rendre utiles à leur pays en effectuant un service civil. Depuis le 1er avril 2009, ils doivent remplir un formulaire et, par conséquent, ils n'ont plus besoin de prouver leur conflit de conscience à l'égard de l'armée. Alors que les jeunes hommes peuvent désormais accéder plus ou moins librement au service civil, il serait équitable que les femmes, du moins les jeunes femmes, puissent aussi accéder au service civil sur une base volontaire.

Par ailleurs, les femmes suisses peuvent déjà accomplir un service militaire sur une base volontaire. Si elles ressentent le besoin d'objecter durant leurs obligations, elles peuvent demander de transférer les jours de service devant encore être effectués en une période de service civil. Alors que les hommes peuvent directement accéder au service civil, il paraît discriminatoire de ne pas permettre aux femmes un accès direct au service civil.

Le service civil est défini par nos autorités fédérales comme "une contribution civile de la Confédération en vue de promouvoir la cohésion sociale, de résoudre des conflits sans violence, de développer et de maintenir durablement notre patrimoine culturel" (cf. www.zivi.admin.ch). Les femmes pourraient certainement, au même titre que les hommes, faire preuve de compétences pour contribuer à ces objectifs louables.

Les femmes pourraient ainsi, au même titre que les hommes, effectuer des périodes de service civil dans des domaines variés : accompagnement de personnes âgées, conservation de biens culturels, entretien de parcs naturels, soutien aux organisations d'utilité publique, etc. Il conviendrait ainsi d'élargir la fonction première du service civil comme service de remplacement à l'armée à un service encourageant la responsabilité citoyenne.

Le service civil permet d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être, d'élargir son réseau, d'apprendre une langue, soit autant de compétences pouvant être valorisées au niveau professionnel. Vu qu'il n'y a plus de raison véritablement objective depuis le 1er avril 2009 d'écarter les femmes du service civil, il est temps qu'elles puissent, elles aussi, bénéficier des avantages multiples et variés du service civil.

En conclusion, cette initiative vise à ouvrir le service civil aux femmes. Une opportunité pour les femmes, la cohésion sociale, l'économie et pour l'environnement.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Lausanne, le 16 décembre 2009.

(Signé) *Sandrine Bavaud et 36 cosignataires*

Mme Sandrine Bavaud : — Le service civil vise trois objectifs principaux. Premièrement, promouvoir la cohésion sociale ; deuxièmement, résoudre des conflits sans violence ; troisièmement, maintenir durablement notre patrimoine culturel.

Aujourd'hui, il est temps que les femmes puissent, elles aussi, contribuer à ces objectifs dans le cadre du service civil. Il est temps d'ouvrir le service civil aux femmes. Il n'y a pas lieu de remettre en cause le service civil en tant que service de remplacement à l'armée, mais bel et bien d'ouvrir cette forme de service à notre société aux femmes. Cette volonté ne date pas d'aujourd'hui. En effet, les mouvements pacifiques et non violents défendent cette perspective depuis au moins dix ans. Les objecteurs de conscience ont dû attendre cent ans pour voir émerger une base légale concernant le service civil. Maintenant que la pertinence du service civil est largement discutée, que les demandes sont en croissance exponentielle après quatorze ans d'existence, autant saisir l'opportunité pour ouvrir ce service aux femmes, en espérant bien entendu que les femmes ne devront pas attendre, elles aussi, cent ans. Merci pour l'accueil que vous réserverez à cette initiative.

La discussion est ouverte.

M. François Brélaz : — Je ne conteste pas le fond de l'affaire, en l'occurrence ouvrir le service civil aux femmes. Toutefois, la forme me gêne. J'admets que le principe de l'initiative parlementaire proposant une intervention à l'échelon fédéral existe, mais je ne souhaite pas que les députés commencent à se prendre pour des pseudo-conseillers nationaux et que les interventions de ce genre deviennent pléthoriques.

L'objet qui nous est proposé aurait très bien pu être développé directement au Conseil des Etats ou au Conseil national par un élu des Verts. Selon la liste reçue, il nous restait, au 6 janvier, 155 objets en suspens. Dans ce contexte, je souhaite que l'on s'en tienne aux affaires cantonales et qu'à l'avenir les interventions concernant les affaires fédérales soient limitées au maximum. Nous avons autre chose à faire. Concernant l'initiative qui nous est proposée, je ne m'y oppose pas.

Mme Véronique Hurni : — Je suis tout à fait favorable à cette initiative qui instaurerait une équité. Le service civil est une approche et une intégration importante pour la population et l'accès direct pour les jeunes femmes à ce service serait certainement un plus, car elles apporteraient une certaine sensibilité qui pourrait rendre de grands services. Les femmes peuvent être très utiles dans divers domaines tels que le règlement pacifique de conflits, la santé, le service social, l'entretien des forêts, la coopération au développement, l'aide humanitaire ou encore l'aide en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. D'après les articles 3a et 4 de la loi fédérale sur le service civil qui traitent des objectifs et des domaines d'activité, il me semble que rien ne justifierait que l'on en écarte les femmes. Aussi, je suis favorable à faciliter l'accès volontaire à ce service pour les femmes, au même titre que pour les hommes et je soutiendrai cette initiative.

La discussion est close.

L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.